



FICHE PROJET BUDGET PARTICIPATIF

Retrouvez la politique des données personnelles sur www.savigny.org

À VOS IDÉES !

Déposez votre idée avant le **lundi 31 juillet 2023** dans l'urne à l'accueil de la mairie, ou en envoyant le formulaire à budgetparticipatif@savigny.org
Retrouvez en octobre les projets retenus par le jury et votez pour ceux qui vous plaisent le plus !

Porteur du projet :

NOM : Prénom :

Adresse postale :

Mail :

Domaine d'intervention du projet :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cadre de vie | <input type="checkbox"/> Jeunesse, éducation | <input type="checkbox"/> Culture, sports et loisirs |
| <input type="checkbox"/> Solidarités | <input type="checkbox"/> Environnement, espaces verts, propreté | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Espace public | | |

Titre du projet :

Résumé du projet :

.....
.....
.....

Localisation du projet (adresse précise si nécessaire) :

.....
.....
.....

Comment réaliser ce projet (achats, travaux, installation, entretien) :

.....
.....
.....

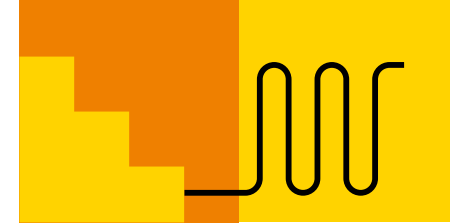
Je certifie que mon projet :

- Est utile à l'intérêt général et ne bénéficie pas à mon seul intérêt personnel
- Rentre dans les domaines d'intervention couverts par les compétences de la commune
- Ne génère pas de dépense de fonctionnement directe et spécifique

Je m'engage à :

- Etre un habitant de la ville de Savigny-sur-Orge
- Avoir plus de 16 ans

Signature :



BUDGET PARTICIPATIF

Décidons la Ville de demain



1. Proposez
2. Choisissez
3. Profitez



Déposez votre projet
entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2023



Impression : atelier reprographie - Ne pas jeter sur la voie publique

Toutes les informations sur www.savigny.org et sur l'application de la ville

VOUS AVEZ UNE IDÉE ? DÉPOSEZ VOTRE PROJET !

LE BUDGET PARTICIPATIF, QUÉZAKO ?

Ce dispositif permet d'impliquer les Saviniens dans les décisions budgétaires d'investissement en favorisant leur participation à la vie de leur quartier et de la commune. Cette année, la Ville consacre 100 000€ de ses finances au budget participatif. Les Saviniens pourront ainsi soumettre leurs idées de projets, qui seront analysées par un jury au regard du règlement. Les projets recevables seront ensuite soumis au vote des habitants désignant ainsi les lauréats.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Les Saviniens âgés de plus de 16 ans et habitant la commune.

COMMENT SERONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS SOUMIS AU VOTE ?

- » Les projets devront avant tout être d'intérêt général, c'est-à-dire profiter au plus grand nombre. Ils pourront concerner une rue, un quartier ou la commune entière, tant qu'ils relèvent des compétences de la Ville. Ils devront également respecter l'environnement et le patrimoine savinien.
- » Les projets devront être une dépense d'investissement, c'est-à-dire un bien durable qui rentre dans le patrimoine. Ils ne doivent pas créer de frais de fonctionnement (sauf l'entretien usuel du projet).
- » Les projets feront ensuite l'objet d'une étude de faisabilité et recevabilité par un jury. Les services de la ville pourront prendre contact avec les porteurs du projet pour les aider à affiner leurs propositions.

Les projets ne devront pas dépasser 30 000€ chacun, l'enveloppe globale de la Ville étant de 100 000€.



✓ ✓ **Décidons ensemble
la Ville de demain**

COMMENT VOTER POUR SON PROJET PRÉFÉRÉ ?

Les projets jugés réalisables seront soumis au vote des habitants de plus de 16 ans, via une urne installée à la mairie, sur le site internet et l'application de la Ville. Les projets retenus seront ceux ayant obtenus le plus de voix dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie.

MON PROJET SERA-T-IL RETENU ?

Les projets doivent relever de la compétence municipale, quelques exemples pour mieux comprendre :

- ✓ **OUI.** Je souhaite l'installation de nichoirs dans la ville. Les abris pour animaux sont de la compétence de la ville.
- ✗ **NON.** Mon projet est la mise en place d'une piste cyclable. Les pistes cyclables, et la voirie, sont de la compétence de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.
- ✗ **NON.** Je souhaite embellir un passage privé. Les passages privés sont du ressort des propriétaires privés.
- ✓ **OUI.** Je souhaite réaliser une fresque sur un bâtiment public. Si ce bâtiment est un équipement municipal.
- ✗ **NON.** Je souhaite retirer/poser un ralentisseur dans mon quartier. La voirie relève du Grand-Orly Seine Bièvre.

Dépôt des projets

Entre le 1^{er} juin
et le 31 juillet



Étude de recevabilité
et de faisabilité

Entre le 1^{er} août et
le 30 septembre

Vote en mairie,
sur le site ou
l'application

Du 1^{er} octobre
au 31 octobre



Annonce des
projets lauréats

A l'automne 2023*



* Lors des comités de quartier et via les supports de communication de la ville